

# DOSSIER DE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de sa politique de mobilité visant à encourager l'usage des modes actifs, Grand Besançon Métropole a souhaité promouvoir l'utilisation du vélo en proposant une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour les habitants de son territoire.

## Types d'équipements éligibles

Les équipements concernés par cette opération sont uniquement les vélos neufs à assistance électrique pliants, non pliants et les vélos cargo à assistance électrique répondant aux normes décrites ci-dessous.

*Le terme « vélo à assistance électrique » s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne n°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatts dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (selon la norme en vigueur). Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé pour les vélos à assistance électrique.*

Les vélos à assistance électrique d'une valeur d'achat supérieure à 3 000€TTC ne sont pas éligibles à la subvention.

Les vélos concernés doivent être équipés d'un éclairage relié à la batterie, de garde-boues, d'une béquille et d'un porte-bagage. Les vélos sportifs de route et VTT à assistance électrique ne sont pas éligibles.

## Les bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être **majeur**,
- être **domicilié dans l'une des communes de Grand Besançon Métropole**,
- avoir un **revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 20781\***

Pour permettre le plus large nombre de bénéficiaires, une seule subvention par personne et par foyer ne pourra être accordée et de façon non renouvelable. Les entreprises et personnes morales ne pourront en bénéficier.

*\* montant correspondant au revenu médiant GBM annualisé après déduction des frais réels de 10%.*

## Les engagements du bénéficiaire

Pour le versement de la subvention, le bénéficiaire devra satisfaire aux obligations suivantes :  
**Remettre le dossier** de demande dûment **complété et signé** portant la mention manuscrite « lu et approuvé », accompagné des pièces ci-dessous :

- la copie de la **carte d'identité**, du **passport** ou du **titre de séjour**, en cours de validité,
- la copie de l'**avis d'imposition de l'année précédant l'achat** (par exemple pour un achat acheté en 2026, il s'agit de l'avis d'imposition de 2025 sur les revenus de 2024)
- la **copie de la facture d'achat** du deux-roues électrique, à son nom propre, portant la mention « facture acquittée » avec le cachet du fournisseur et sa signature ;
- une copie du **certificat d'homologation** du vélo à assistance électrique à son nom propre et à l'adresse de son domicile ;
- un **justificatif de domicile** quittance de loyer ou une facture d'électricité datée de moins de 3 mois, aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- l'engagement par une **attestation sur l'honneur** à ne pas revendre pendant 2 ans le véhicule électrique aidé sous peine de restituer la subvention et à apporter la preuve aux services communautaires qui en feront la demande, que le bénéficiaire est bien en possession du véhicule électrique aidé ;
- un **relevé d'identité bancaire** (avec nom, prénom et adresse du domicile).

## Les engagements de Grand Besançon Métropole

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, en application de la délibération du 10 novembre 2021 n°2021/005860, verse au bénéficiaire une subvention fixée à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC de l'équipement acheté et dans la limite d'une subvention maximum de 200 € pour un vélo à assistance électrique pliant ou non pliant et 400€ pour un vélo cargo à assistance électrique.

Le Département des Mobilités informera le bénéficiaire par courrier ou par mail de l'accord de Grand Besançon Métropole.

## Aspects financiers de l'opération

Cette opération n'est pas rétroactive au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La subvention concerne les vélos achetés du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026.

## Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « *L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende* ».

## Participation enquête mobilité

Le bénéficiaire accepte de participer à l'enquête mobilité adjointe à cette opération et pourra, si nécessaire, être sollicité par le Département des Mobilités pour d'autres enquêtes relatives aux modes de déplacements sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

Fait à .....

le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Le bénéficiaire,

À retourner dûment complété et signé avec les pièces demandées :

par voie postale à : Agence Ginko Mobilités  
29 Rue des Boucheries,  
25000 Besançon

N°Dossier :

## Demande de subvention

Date de la demande : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Je soussigné(e)

.....

Résidant sur la commune de .....,  
demande l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un cargo à assistance électrique.

- J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'attribution décrites dans la délibération n°2024/2024.00197 du conseil de communauté du 27 juin 2024.

Email : ..... @.....

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier d'usagers pour l'attribution de la subvention pour l'achat d'un deux-roues électrique.

Le destinataire des données est Grand Besançon Métropole.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Grand Besançon Métropole.*

## Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes fournies ;
- Atteste qu'aucun autre membre de mon foyer n'a bénéficié de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un cargo à assistance électrique de Grand Besançon Métropole ;
- M'engage à ne percevoir qu'une seule subvention pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique ou d'un cargo à assistance électrique ;
- M'engage à ne pas revendre le vélo à assistance électrique ou cargo à assistance électrique acheté avec l'aide de cette subvention dans un délai de 2 ans sous peine de restituer la subvention perçue ;
- M'engage à répondre aux enquêtes organisées par Grand Besançon Métropole concernant les déplacements à vélo.

À .....

le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

<b>Signature</b> (Précédée de la mention « lu et approuvé »)
---

- J'accepte que mes données personnelles soient utilisées à des fins d'études statistiques.

*Vos données personnelles, telles que votre identité, vos coordonnées ainsi que toutes les pièces justificatives que vous aurez communiquées font l'objet d'un traitement de données par Grand Besançon Métropole ou son prestataire et ce afin de répondre à votre demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ainsi qu'à des finalités d'études et de recherches statistiques. Sans ces informations, nous ne pouvons y répondre. La base juridique du présent traitement est la mission d'intérêt public pour l'attribution de la subvention par la Collectivité et votre consentement pour ce qui concerne les études statistiques. Les données traitées sont destinées aux services internes de la Collectivité et ne seront pas communiquées à des tiers, à l'exception des données traitées à des fins statistiques qui sont susceptibles d'être communiquées à des centres de recherche universitaires pour des finalités exclusivement scientifiques. Les données seront conservées pendant trois ans à compter de l'attribution de la subvention. Conformément à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679, vous pouvez demander à accéder aux informations qui vous concernent pour en obtenir une copie, pour les faire rectifier ou supprimer, pour vous opposer à leur traitement par Grand Besançon Métropole ou en demander la limitation. Vous pouvez définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de vos données à caractère personnel en cas de décès. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse [dpo@grandbesancon.fr](mailto:dpo@grandbesancon.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.*

# QUESTIONNAIRE MOBILITÉ

Âge : .....

Sexe :

- F
- M

**1) Avez-vous acheté un vélo à assistance électrique ou un cargo à assistance électrique dans le but de remplacer un autre mode de déplacement ?**

- OUI
- NON

Si oui, pour remplacer quel mode de transport (plusieurs choix possibles) :

- Marche à pied
  - Vélo sans assistance
  - Deux-roues motorisé
  - Transport en commun (bus, tramway)
  - Voiture
  - Covoiturage
  - Autre(s) (préciser) :
- .....

**2) Classez vos modes de déplacement du plus utilisé au moins utilisé (de 1 à 7):**

Marche à pied	
Vélo sans assistance	
Deux-roues motorisé	
Transport en commun (bus, tramway)	
Voiture	
Covoiturage	
Autre(s) (préciser) :	

**3) Pratiquez-vous le vélo avant votre acquisition ?**

- OUI
- NON

Si oui, à quelle fréquence ?

- Quotidiennement
- Au moins 1 fois par semaine
- Au moins 1 fois par mois
- Occasionnellement

Nombre de kilomètres à l'année (évaluation moyenne) : .....km

**4) Pour quelle(s) raisons avez-vous acheté un vélo à assistance électrique ou un cargo à assistance électrique ? (Plusieurs choix possibles)**

- Gain de temps de transport
- Économie financière
- Raisons de santé
- Franchir un dénivelé important
- Problème de stationnement automobile
- Pour effectuer un trajet > à 5 km
- Autre(s) (préciser) :

.....

**5) Auriez-vous acheté ce vélo à assistance électrique ou un cargo à assistance électrique sans cette subvention ?**

- OUI
- NON

Si non, pour quelle(s) raison(s) ? .....

.....

.....

**6) Comment avez-vous eu connaissance de cette subvention ?**

- Bouche à oreille
- Site internet
- Services du Grand Besançon Métropole
- Par ma commune de résidence
- Par un vélociste
- Par la presse
- Autre(s) (préciser) :

.....

**7) Pour quel(s) type(s) de pratique(s) souhaitez-vous utiliser votre vélo à assistance électrique ou un cargo à assistance électrique ? (Plusieurs choix possibles)**

- Travail
- École
- Université
- Accompagnement
- Achats
- Visites
- Loisirs
- Autre(s) (préciser) :

.....

